



Résolution de la Commission Exécutive
De la Section Fédérale Nationale **FORCE OUVRIERE**
De la Formation Professionnelle des Adultes
du 14 novembre 2024

La Commission Exécutive de la Section Fédérale Nationale **FORCE OUVRIERE** de la Formation Professionnelle des Adultes, réunie ce jour, constate que la situation sociale et économique dans le pays est de plus en plus inquiétante et s'est amplifiée depuis le mois de juin suite aux tergiversations liées aux résultats des élections européennes et législatives contestées par l'appareil politique, entrecoupées par la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Les manœuvres politiciennes suite au déni démocratique des résultats des dernières législatives ont permis le renforcement d'un gouvernement ultra libéral, dont les uniques objectifs sont la réduction des droits collectifs des citoyens afin de combler un endettement public généré et dissimulé par les gouvernements successifs, ouvrant la porte à la finalisation de la casse du service public.

Alors que le niveau de pauvreté n'a jamais été aussi élevé depuis le pic enregistré en 2013 et que plus de 48% des français peinent à payer leur facture d'énergie, que 43 % ont des difficultés à payer les actes médicaux mal voire non remboursés par la Sécurité Sociale, que l'emploi demeure une inquiétude et que les conditions de travail se dégradent au quotidien et partout ; le gouvernement a présenté son projet de Loi finance restrictif, d'une austérité sans pareille et dont l'objectif n'est autre que de masquer sa déplorable gestion économique du pays.

C'est dans ce contexte que le Projet de Loi de Finance pour 2025, adopté en conseil des ministres le 10 octobre 2024 plante le décor de la baisse du schéma d'emploi des opérateurs de l'Etat rattachés au ministère du travail, qui s'établirait au total à - 883 ETP, dont - 265 ETP pour l'AFPA soit - 5% par rapport à 2024. Pour reprendre un communiqué intersyndical : « Les chiffres deviennent vertigineux ».

Pour la Commission Exécutive ce choix de réduction des effectifs de l'Afpa est inacceptable, car il induit d'une part une réduction de l'activité de l'Afpa dans son domaine du service public de l'emploi et d'autre part transforme les salariés de l'Afpa en variable d'ajustement.

La Commission Exécutive, dans le respect des résolutions votées au congrès d'Angers en juin 2023, déclare que l'AFPA reste et doit rester l'acteur principal de formation professionnelle du SPE et qu'à ce titre l'Etat doit revenir au financement direct pour garantir l'avenir de l'AFPA.

C'est d'autant plus inquiétant que la direction de l'AFPA, soumise à la contrainte des tutelles, a mis en place une étude de rentabilité des GRN dans tous les établissements. Cette étude présentée au Conseil d'Administration (le 03 octobre 2024), laisse entrevoir une fermeture à termes des formations qualifiantes estimées « non rentables » engendrant par la même l'amplification de la réduction de l'activité de l'AFPA et de son implantation territoriale.

La Commission Exécutive s'inquiète également de l'installation, dans le cadre des Villages des solutions, de partenaires phagocytant les capacités d'accueil de formations conjoncturelles et de développement de nos propres activités.

D'ailleurs, la direction générale a indiqué que 2 ETP en moyenne seraient nécessaires par Village.

La CE constate que ces deux ETP ne représentent pas deux emplois effectifs et qu'ils représentent une charge de travail supplémentaire générée reposant sur les collègues déjà surchargés !

La Commission Exécutive constate dans chacune des régions que les salariés font face à l'augmentation de la charge de travail, l'arbitraire managérial, au silence et à la dissimulation, la gestion mécanique des dossiers et la défiance là où ils attendent du

management à échelle humaine avec considération, respect des accords et process, respect des règles à l'AFPA, égalité de traitement.

La Commission Exécutive doute du bien-fondé du discours de la direction vantant comme une opportunité cette installation pour laquelle nous n'avons que la certitude des coûts générés mais aucun document fiable nous permet d'apprécier les réels bénéfices financiers pour l'AFPA.

La Commission Exécutive rappelle que c'est le travail qui doit s'adapter à l'Humain et non pas à l'humain de s'adapter au travail.

La Commission Exécutive met en évidence que tout se joue dans un rapport disruptif et inégal.

Lors du PSE, les accords (passés en information-consultation au CCE) précisaient l'engagement de la direction générale à déprécier les CDD.

Aujourd'hui les directions régionales instrumentalisent ces accords, ne les respectent pas et joue l'opacité des recrutements ce que la CE dénonce.

Les directions exigent que les salariés doivent être performants, compétitifs tout en restant humbles, « agiles », soumis ; ils doivent être confiants, professionnels et sûrs d'eux-mêmes en toute circonstance y compris lorsque le climat social distille le doute, et surtout quand ils sont évalués comme des produits de grande consommation avec date de péremption, remplacés et remplaçables et jetés après usage.

La CE constate et dénonce le maintien d'une profonde inégalité entre les femmes et les hommes sur le plan salarial et l'évolution professionnelle ascendante.

En réunion de « Négociation Annuelle Obligatoire », comme dans toutes les réunions de négociations, le DRHN a été en adéquation avec son positionnement clair lorsqu'il a annoncé aux OSR lors de sa prise de poste, que son seul objectif était d'obtenir la confiance des tutelles et qu'il leur serait fidèle tout en déclarant sa loyauté à la DG.

La CE s'étonne de la fidélité du DRH envers une tutelle qui ne fait que restreindre drastiquement nos moyens de travailler.

Cette posture a eu pour résultat une impossibilité de négocier. Les projets d'accords présentés par la direction s'avèrent être au fil des réunions et des refus systématiques des propositions de nos négociateurs, des décisions unilatérales.

La Commission Exécutive dénonce ce blocage de la direction qui empêche notre capacité d'OSR à négocier l'amélioration des acquis des salariés de l'Afpa et entrave le processus légal du dialogue social et de l'activité syndicale dans le respect du principe de sincérité et de loyauté.

La CE interpelle la fédération et la confédération pour prendre position sur l'avenir de l'AFPA.

La CE demande son soutien, son appui afin d'honorer son rendez-vous avec le ministère, car depuis un an et demi nous sommes dans l'attente.

La Commission Exécutive appelle l'ensemble du personnel de l'AFPA à se rapprocher des militants Fo pour se mobiliser par tous moyens, sur la base de la revendication : **Sauver l'AFPA, un devoir de l'Etat !**

La Commission Exécutive déclare que sauver l'AFPA contribue à la préservation du service public. En ce sens, elle fait sienne la déclaration de la Confédération :

Il n'y a pas de République sans service public !

La Commission Exécutive n'acceptera pas, une fois de plus, que les salariés de l'AFPA paient une addition qui n'est pas la leur !

La Commission Exécutive confirme le mandat, du congrès d'Angers, au Bureau National pour continuer d'assister à toutes les réunions de négociations, afin de rappeler nos revendications, toutes nos revendications.

Préserver et garantir les droits sociaux des citoyens pour s'assurer une société juste et égalitaire, donc :

Sauver l'Afpa, un devoir de l'état

Résister, revendiquer, reconquérir